

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

fixant la composition du jury national de l'examen de qualification professionnelle des enseignants classés en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie des établissements d'enseignement agricole privés organisé au titre de l'année 2024

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1997 relatif à l'examen de qualification professionnelle en vue de la délivrance du certificat d'aptitude pédagogique des enseignants classés en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie des établissements d'enseignement agricole privés,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie :

Présidente :

Madame Régine PRION, inspectrice générale,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur du Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

2^{ème} catégorie

Madame Gaëlle PIEGAY, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, institut Agro Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,

Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),

Madame Lorraine BATAILLE, professeure de 2^{ème} catégorie au lycée de Saint-François la Cadène à Labège (31).

4^{ème} catégorie

Madame Gaëlle PIEGAY, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Nathalie FLIPO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, institut Agro Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,
Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),
Madame Magali CAMPOS, professeure de 4^{ème} catégorie au lycée Emile de Rodat à Pezens (34).

Membres suppléants :

2^{ème} catégorie

Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),

Monsieur Jérôme EUDES, professeur de 2^{ème} catégorie au lycée de l'Oustal à Villeneuve-sur-Lot (47),

Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines,

Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

4^{ème} catégorie

Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),

Madame Evelyne HANY, professeure de 4^{ème} catégorie au lycée du Nivot à Lopérec (29),

Monsieur Arnaud SCOLAN, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines,

Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines.

Article 2

L'arrêté du 9 janvier 2023 fixant la composition du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie est abrogé.

Fait le

Pour le ministre de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire, et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération


Virginie CHENAL

